

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_117**

**Objet : Arrêté de circulation et de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise CECCON BTP en date du 10 Juin 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement de la centrale hydro-électrique,  
Rue Claude Ballaloud.

**ARRÊTE**

**Article 1** : En raison de ces travaux, la circulation sera en demi-chaussée par alternat manuel, la vitesse limitée à 30km/h et le stationnement interdit sur la zone de travaux du **Mardi 17 Juin 2025 au Mardi 15 Juillet 2025.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 10/06/2025

Le Maire,

**Sandro PEPIN**

